



Commission scolaire  
de la Côte-du-Sud



**Communiqué de presse  
Diffusion immédiate**

### **Une éducation du XXI<sup>e</sup> siècle**

**Montmagny, le 22 août 2017** – En novembre dernier, le gouvernement adoptait le projet de loi 105 voulant que chaque commission scolaire se dote d'un plan d'engagement vers la réussite et que chaque école se dote d'un projet éducatif. Toutefois, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud avait déjà amorcé, il y a plus d'un an, une démarche de réflexion concernant les besoins de l'élève du XXI<sup>e</sup> siècle et comment l'école publique peut y répondre.

En effet, plusieurs écrits avancent que des compétences telles que la collaboration, la résolution de problème, les compétences liées aux technologies, la pensée critique, etc. sont à développer chez l'élève. Bien que plusieurs de ces compétences soient déjà intégrées aux apprentissages actuels, la commission scolaire souhaitait faire une analyse plus profonde de ses services éducatifs afin de permettre à l'élève de demain d'être pleinement outillé pour évoluer dans son milieu.

C'est donc dans cet esprit que la commission scolaire a lancé cette démarche de réflexion à la grandeur de son territoire. Elle s'est d'abord dotée de trois grandes valeurs, soit l'équité, l'excellence et le bien-être. Ces trois grandes valeurs devaient guider l'ensemble des pôles dans leur démarche de consultation visant à faire ressortir les besoins de l'élève du XXI<sup>e</sup> siècle. Les consultations ont pris différentes formes selon les milieux. Dans les régions de Saint-Pamphile, L'Islet, Saint-Paul et Saint-Damien, des consultations publiques ont été organisées. Parents, membres du personnel des écoles, élus municipaux, entrepreneurs, ou toute personne se sentant concernée par l'éducation des jeunes de chez eux était invité à participer aux échanges. Les comptes rendus de ces rencontres ont été envoyés aux participants. Quant aux secteurs de Montmagny, Saint-Charles et Saint-Anselme, des comités regroupant des directions d'écoles, des parents et des membres du personnel ont été mis sur pied. Bref, partout l'école a ouvert ses portes et ses oreilles afin de réellement cerner les besoins actuels et futurs des élèves des différents milieux.

Selon le projet de loi 105, les commissions scolaires doivent présenter leur plan d'engagement vers la réussite avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Bien que les idées exprimées lors des consultations auront permis à la commission scolaire d'avoir une vision d'ensemble, le processus d'élaboration est toujours en cours. De plus, le travail amorcé depuis un an a donné la chance à plusieurs acteurs de la région de se prononcer sur leur vision de l'éducation en plus de favoriser un échange entre les écoles primaires et secondaires et de discuter d'une vision commune pour leurs élèves.

Le projet ne s'arrête pas là, la plupart des pôles en sont à travailler les orientations et les objectifs dégagés lors des consultations et à élaborer les actions à mettre en place au courant de l'année 2017-2018.

-30-

Catherine Létourneau  
Conseillère en communication - Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
418 248-1001 poste 8482  
[catherine.letourneau@cscotesud.qc.ca](mailto:catherine.letourneau@cscotesud.qc.ca)